

Situation Géographique

L'établissement est situé à proximité du centre ville de Grasse (06),

sur une hauteur offrant une vue sur toute la région de Grasse et la mer méditerranéenne.

Il est desservi par les transports en commun (SNCF et cars) et est accessible de Nice, Cannes et Antibes par autoroute.



L'établissement

Le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation Fonctionnelle (102 lits), participe au service public hospitalier. Il accueille jeunes et adultes en neurologie (hémiplésies, accidents vasculaires cérébraux, traumatismes crâniens), traumatologie-orthopédie, rhumatologie et appareillage. Il accueille également des seniors en rééducation à orientation gériatrique. Installé dans des locaux entièrement neufs, il comporte un vaste plateau technique de rééducation de 500 m², une balnéothérapie et des chambres individuelles ou à deux lits, avec salles de bains.

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est une structure Médico-Sociale sous convention tripartite, agréée aide sociale.

Il est actuellement implanté sur deux sites :

Mont-Fleuri et Magagnosc, appelés à être regroupés et à accueillir d'une part des personnes désorientées et d'autre part des résidents plus autonomes dans deux unités proches mais distinctes.



Le Projet

Le projet sanitaire du Centre de MPR vise à placer le patient au centre des préoccupations d'une équipe de professionnels : médecins rééducateurs, soignants, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, en leur faisant bénéficier d'un plateau technique de rééducation exceptionnel, et au besoin, de soins de balnéothérapie. L'objectif étant de lui rendre le plus possible d'autonomie, et lui permettre un retour à domicile dans les meilleures conditions, avec un accompagnement si nécessaire.

Le projet médico-social de l'EHPAD consiste à garantir à chaque résident, en fonction de ses possibilités et de ses souhaits la plus grande autonomie physique, psychique et sociale possible, et un suivi permanent de son état de santé et de bien être, par une évaluation gériatrique standardisée.

Le projet commun au sanitaire et au médico-social étant d'assurer une prise en charge de qualité :

- Dans le respect de la personne accueillie, de ses droits, de sa bonne information.
- Dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, et de sécurité des personnes en général.
- Dans la logique d'une continuité des soins et des services, grâce à une coopération en aval et en amont avec les structures sanitaires d'urgence ou de court séjour, et les établissements sociaux ou médico-sociaux du territoire de santé, organisés en réseaux.
- Dans une démarche d'amélioration continue du service rendu, basée sur la motivation et la formation permanente des équipes.

